



Médiagraphie sélective en lien avec l'exposition

Nous sommes la démocratie suisse

Avant-propos

Cette médiagraphie a été élaborée dans le cadre de la mise à disposition de *l'exposition Nous sommes la démocratie suisse* au Centre de documentation du CFP Social.

Les ressources physiques et numériques décrites dans cette médiagraphie vous proposent des supports théoriques sur le fonctionnement de la démocratie suisse.

Il s'agit d'une médiagraphie sélective qui ne représente pas l'ensemble des ressources existantes sur ce sujet mais seulement une sélection.

Cette médiagraphie est disponible en ligne à l'adresse suivante :



<https://edu.ge.ch/qr/i3n>

Table des matières

Fondements institutionnels du système politique suisse	4
Institutions politiques suisses.....	5
Élections et processus électoraux	6
Partis politiques en Suisse.....	6
Institutions politiques genevoises.....	7
Voter à Genève	7
Enjeux contemporains et défis numériques	7
Débats	8
Visites	8

Fondements institutionnels du système politique suisse



Confédération suisse. Fedlex. La plateforme de publication du droit fédéral. (2024). *Constitution fédérale de la Confédération suisse*. URL : [RS 101 - Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 | Fedlex](#)



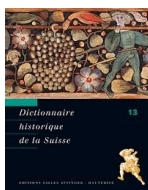
Confédération suisse. About Switzerland (2024). *Le système politique suisse*. URL : [Système politique](#)

Résumé : La Suisse est gouvernée selon un système fédéral aux niveaux de la Confédération, des cantons et des communes. La démocratie directe permet à la population de participer directement aux décisions à tous les échelons politiques. La participation et la liberté d'action sont décisives pour un pays d'une telle diversité géographique, culturelle et linguistique. Berne fait office de capitale de la Suisse, mais n'est juridiquement parlant (de jure) que la ville fédérale.



Confédération suisse. Chancellerie fédérale (2025). *La Confédération en bref*. URL : [La Confédération en bref](#)

Résumé : « La Confédération en bref » propose des informations sur la politique, l'administration ou la justice suisse. Au-delà de l'enseignement civique, vous y trouverez un aperçu actuel de l'administration fédérale.



Suter A., Kreis G. Démocratie. In *Dictionnaire historique de la Suisse*. DHS. URL : [Démocratie](#)

Résumé : Régime politique dans lequel la [souveraineté](#) appartient au «peuple» (grec *dêmos*), c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens, et non à un seul homme ou à un petit groupe. La démocratie ancienne (avant le XIX^e s.) faisait figure d'exception; présente uniquement dans de petits Etats, elle s'exerçait directement dans des assemblées ([landsgemeinde](#), [juridictions](#), [dizains](#), [assemblée des communiens](#)) où n'étaient admis que les hommes aptes à porter les armes ([service militaire obligatoire](#)) et passait pour un privilège de ces derniers. [...]



Modeste et spectaculaire, le double jeu du Palais fédéral. URL : [Modeste et spectaculaire: le double jeu du Palais fédéral](#)

Résumé : Visité par les touristes du monde entier et étrangement méconnu des Suisses, le Palais fédéral détonne des autres lieux de pouvoir. Reportage au cœur de cet édifice qui reflète la construction politique du pays.

Institutions politiques suisses



Golay, V. (2015). *Institutions politiques suisses*. URL : ge.ch/edufloraopac/ark:/123456/001901126

Résumé : Cet ouvrage, conçu sous la forme d'un aide-mémoire, propose un panorama complet et accessible des institutions politiques de la Suisse. La Constitution, les droits politiques, la démocratie, le fédéralisme, la séparation des pouvoirs ou encore le rôle de l'État : une série de concepts a priori complexes, mais qui constituent une base de savoir indispensable pour quiconque revendique le statut de citoyen, suisse ou non. Présentés de façon simple et aérée, ces concepts sont enrichis par les illustrations de Mix & Remix dont la plume, décalée et parfois caustique, rend la lecture d'institutions politiques suisses ludique, tout en posant sur la matière un autre regard, bien loin du sérieux que celle-ci présuppose. S'intéresser aux mécanismes et aux institutions qui dirigent notre société, c'est se donner les moyens d'influencer son développement; c'est être citoyen.

Droits politiques fondamentaux

ch.ch

Des réponses simples sur la vie en Suisse Confédération suisse. Une offre de la Confédération, des cantons et des communes (2015). *Droit de vote et d'élection*. URL : [Droit de vote et droit d'élection en Suisse](#)

Contenu : Droit de vote des Suisses en Suisse. Droit de vote des Suisses de l'étranger. Droit de vote des doubles nationaux. Droit de vote des étrangers. Pour en savoir plus.



Poledna, T. (2022). *Droit de vote et d'éligibilité* In *Dictionnaire historique de la Suisse* : DHS. URL : [Droit de vote et d'éligibilité](#)

Résumé : Dans la [démocratie](#) moderne, les citoyennes et citoyens participent à la [formation de la volonté politique](#) en exprimant leur suffrage, soit lors d'[élections](#), soit lors de [votations](#).



Confédération suisse. Chancellerie fédérale. *Pétitions*. URL : [Pétitions](#)

Résumé : Toute personne – indépendamment de son âge ou de sa nationalité – a le droit d'adresser une pétition à une autorité fédérale. Les autorités fédérales sont tenues de prendre acte des pétitions mais pas d'y répondre. Cependant, en règle générale, elles répondent aux pétitions.

Droits politiques typiquement suisses



Confédération suisse. Chancellerie fédérale (2025). *Droit de référendum*. URL : [Référéndums](#)

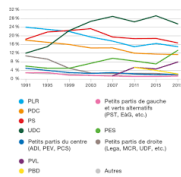
Résumé : Les lois fédérales et d'autres actes du Parlement fédéral sont soumis au référendum facultatif selon l'article 141 de la Constitution. La grande majorité de ces actes entrent en vigueur sans votation populaire. Toutefois, les citoyennes et citoyens qui souhaitent que ces actes soient soumis au vote populaire peuvent lancer un référendum. Le référendum facultatif est l'un des piliers de la démocratie directe. La Chancellerie fédérale informe sur demande les auteurs d'un référendum par rapport à la récolte de signatures et elle établit si un référendum a abouti ou non.

Résumé : Les initiatives populaires ne viennent pas du Parlement ou du Conseil fédéral, mais des citoyens. Elles sont considérées comme l'un des piliers de la démocratie directe. La loi assure le déroulement correct des initiatives populaires, de leur lancement jusqu'à la votation.

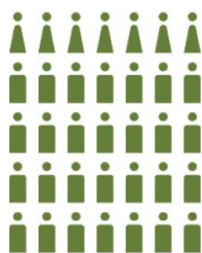
Résumé : En Suisse, le Conseil fédéral est élu par l'Assemblée fédérale (Parlement), Chambres à lieu tous les quatre ans, au mois de décembre. Une nouvelle élection peut aussi s'avérer emps lorsqu'un conseiller fédéral démissionne.



Résumé : L'élection des membres du Conseil des États est régie par le droit cantonal. Tous les cantons élisent deux représentants, à l'exception des cantons d'Obwald, de Nidwald, de Bâle-gne, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et d'Appenzell Rhodes-Intérieures, qui n'en élisent qu'un



Résumé : Les citoyennes et citoyens suisses peuvent prendre part à l'élection du Conseil national dès l'âge de 18 ans révolus. Quiconque est électeur peut aussi être élu. La Confédération n'est pas compétente en ce qui concerne l'élection des député-e-s au Conseil des États : ce sont les cantons qui ont leurs propres règles en la matière.



Résumé : La séparation des pouvoirs permet d'éviter une concentration du pouvoir aux mains de quelques personnes ou institutions. Elle est un principe fondamental de la démocratie. Le pouvoir de l'État est réparti entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Une seule et même personne ne peut détenir qu'un de ces trois pouvoirs à la fois.

category 1
category 2
category 3
category 4
category 5
category 6
category 7
category 8
category 9
category 10

1000 genes

Résumé : La Suisse compte de nombreux partis politiques. Vous pouvez vous engager en adhérant à l'un d'entre eux ou créer votre propre parti.

Institutions politiques genevoises



Piguet, M. (2017). Genève (canton) In *Dictionnaire historique de la Suisse* : DHS. URL : [Genève \(canton\)](#)

Résumé : Genève est un canton suisse depuis 1815, dont le nom officiel est République et canton de Genève, qui succéda à la Seigneurie et République de Genève (1534-1798).



Confédération suisse. Fedlex. La plateforme de publication du droit fédéral. *Constitution de la République et Canton de Genève* URL : [RS 131.234 - Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 \(Cst.-GE\) | Fedlex](#)



Canton de Genève. Grand Conseil. *Partis politiques présents au Grand Conseil genevois* URL : [Grand Conseil de Genève - Partis](#)

Voter à Genève



Voter à Genève. URL : [Voter à Genève | ge.ch](#)

Résumé : La population suisse vote en principe quatre fois par année sur des sujets fédéraux, cantonaux et communaux. L'élection des représentants politiques, à ces trois niveaux, a également lieu régulièrement.

Enjeux contemporains et défis numériques



Confédération suisse. Chancellerie fédérale. *Votes électroniques*. URL : [Votes électroniques](#)

Résumé : La Confédération et les cantons ont acquis depuis 2004 une expérience significative en matière de vote électronique. Depuis 2004, plus de 300 essais ont été menés à cet égard avec succès. Avec le projet Vote électronique, on a pris les mesures nécessaires pour que le citoyen puisse exercer ses droits politiques également par voie électronique, ce qui peut ouvrir de nouvelles perspectives à la démocratie.



Confédération suisse. Chancellerie fédérale. (2025). *Récolte électronique de signatures*. URL : <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/droits-politiques/e-collecting.html>

Résumé : La Chancellerie fédérale prépare, en étroite collaboration avec les cantons et les communes, des essais pratiques limités pour la récolte électronique de signatures pour les initiatives populaires et les référendums.

Débats

ET PK PAS ? Toi !



URL : [ET POURQUOI PAS ? TOI ! - Le vote des jeunes](#)

Résumé : Tu as envie de voter mais tu ne sais pas comment t'y prendre ? Tu te poses des questions sur les enjeux des prochaines votations ? Tu as entre 18 et 25 ans ? Viens à nos rencontres pour en discuter avec des jeunes de ton âge. Rejoins-nous et fais entendre ta voix pour les prochaines votations !

EUROPRESSE

UNE SOLUTION DE CISION

Les journaux suisses *24 Heures*, *Le Temps*, *La Tribune de Genève* couvrent des sujets d'actualité en lien avec la politique suisse et invitent des personnalités à débattre ou à partager leur opinion. Europresse, vous propose gratuitement leur numéro du jour ainsi que leurs archives en ligne. Pour y accéder, [connectez-vous d'abord avec votre identifiant EEL](#), puis allez sur : URL : <https://nouveau.europresse.com/Pdf>



RTS (Radiotélévision suisse) *Forum*. URL : [Forum | RTS](#)

Résumé : 7 jours sur 7, Forum questionne en direct les acteurs de l'actualité, ouvre le débat sur les controverses qui animent la vie politique, culturelle et économique. Du lundi au dimanche de 18 :00 à 19 :00.



Genève Débat : pour les jeunes par des jeunes. URL : [Accueil - Genève Débat](#)

Résumé : Depuis 2018, le projet Genève Débat promeut l'art du débat dans les établissements genevois du Secondaire II.



RTS (Radiotélévision suisse) : *Infrarouge : émission de débat politique et de société*. RTS1. URL : [Infrarouge | RTS](#)

Résumé : L'émission d'actualité et de débats de la Radiotélévision suisse, présentée par Alexis Favre, chaque mercredi vers 21h00 sur RTS Un.

Visites

Accueil Hôtel de Ville : vidéo de présentation. URL : [Accueil Hôtel de Ville - Vidéo de présentation | ge.ch](#)

Résumé : Visite virtuelle de l'Hôtel de Ville diffusée à l'accueil pour les visiteuses et visiteurs: salon bleu, salon jaune, salle de l'Alabama, rampe monumentale, tour Baudet avec la salle des pas perdus ainsi que les salles du Grand Conseil et du Conseil d'État.



L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. *Visite du Palais fédéral*. URL : [Visite du Palais federal](#)

Résumé : Il existe trois propositions de visite : La visite du Palais fédéral ; Les visites durant les sessions ; les visites guidées pour les enfants et les familles.